

Interpellation au Conseil communal de Nyon à propos des passerelles Nyon Prangins et Nyon Colovray

Un article du quotidien de La Côte du 4 décembre dernier, reviens sur le projet de construction de passerelles à Nyon et particulièrement celui de la liaison Nyon Prangins.

A ce propos on y apprend que la Municipalité de Nyon va apporter une légère modification au projet. La passerelle devrait s'accrocher au plateau de la Mobilière, plutôt que de longer les voies CFF jusqu'au pont de la Redoute, raccourcissant cette dernière d'environ une centaine de mètres.

Je suis très heureux d'apprendre cette nouvelle et par la même occasion d'opérer un petit rappel. Août 2021, j'étais président de la commission chargée de l'examen de la demande de crédit d'étude pour les passerelles. Après une première séance de présentation du projet par la Municipalité, j'ai demandé une deuxième séance pour clarifier les nombreux points qui n'étaient pas clairs aux yeux des commissaires. Cette séance s'est tenue sur le terrain, la commission a parcouru le tracé du projet, de Colovray jusqu'au pont de la Redoute recueillant au passage de nombreuses explications et emmagasinant autant d'interrogations.

A l'endroit où la passerelle rejoint le site de La Mobilière j'ai demandé, au nom de la Commission, pourquoi la passerelle ne s'accrochait pas directement au plateau de La Mobilière plutôt que de longer le talus de voies CFF jusqu'au pont de la Redoute, nécessitant au passage l'abattage de plusieurs arbres majeurs et d'une grande partie du bosquet sous la Mobilière. A cette suggestion, la Municipalité a répondu « *qu'elle n'envisageait pas d'emprunter cet itinéraire et qu'aucune discussion à ce sujet n'avait eu lieu, soit avec la Mobilière, soit avec les propriétaires du chemin de la Redoute* ».

Pourtant à l'époque j'avais pris contact avec le Président de la Commission de Prangins qui traitait du même sujet et qui était ouvert à cette idée. D'autre part, un propriétaire d'une des maisons bordant le chemin privé (parcelle 370) appartenant au lotissement contigu m'avait dit que les habitants propriétaires seraient très heureux de voir leur chemin reménagé, éclairé et entretenu par la commune (de Prangins).

Il est à noter que la Municipalité de Prangins avait en son temps informé et entendu les propriétaires du chemin privé.

Il est quand même singulier de voir cette Municipalité qui a refusé, il y a deux ans, d'examiner une suggestion de la commission sans autre forme d'explication et maintenant, sous la pression des CFF, de venir avec la bonne idée de la Commission pour mieux desservir un pôle d'emploi important et un village voisin. Raccourcir la passerelle de près de cent mètres, épargnant au passage des arbres majeurs et un bosquet riche en biodiversité, va permettre également de réduire le coût de réalisation de l'ouvrage.

Dès lors, je me permets de poser les questions suivantes à la Municipalité.

Concernant la passerelle Nyon Prangins :

En 2021 la Commission avait suggéré de relier la passerelle directement au plateau de la Mobilière et de poursuivre par le chemin privé jusqu'au chemin de la Redoute. Cette option visait à raccourcir la passerelle, éviter l'abattage des arbres et sortir du terrain des CFF.

1. *Comment la Municipalité explique-t-elle qu'en 2021 elle ait balayé cette alternative au tracé initialement prévu ?*

Tout le monde a encore en mémoire les difficultés qui ont surgi entre nos deux communes pour enfin arriver à un accord lors des discussions concernant le financement de l'étude (préavis 239/2021 Nyon et 63/21 Prangins). Cette nouvelle situation va certainement relancer les échanges à propos du nouveau tracé.

2. *A ce jour, la Municipalité a-t-elle pris langue avec celle de Prangins pour trouver la meilleure issue possible au tracé de la liaison Nyon Prangins ?*
3. *Similairement la Municipalité a-t-elle entrepris aujourd'hui des discussions avec la Mobilière concernant les conditions d'usage de leur parcelle au titre de cheminement de mobilité douce, soit droit de passage, droit de superficie, servitude, etc. ?*
4. *D'après l'article de La Côte, la Municipalité de Prangins va entrer en contact avec les habitants du chemin privé, est-ce que la Municipalité de Nyon souhaite se joindre à la démarche ?*
5. *La participation de la commune de Prangins est-elle toujours d'actualité ?*

Je profite également de l'opportunité qui m'est donnée par la presse pour interroger la Municipalité au sujet du tracé Nyon Colovray.

Lors de la visite sur place les membres de la Commission ont observé qu'à l'endroit du raccordement de la passerelle à la route de Clémenty près du pont de chemin de fer, la largeur de terrain est insuffisante pour y intégrer l'ouvrage. Interrogée à ce sujet la Municipalité nous avait alors avoué qu'elle n'avait encore entrepris aucune démarche auprès du propriétaire de la parcelle contigüe.

6. *A quel stade en sont les démarches à ce jour ?*

Une des raisons évoquées à l'époque pour construire une passerelle et non pas aménager le sentier actuel était la préservation du milieu naturel, des vers de terre ou des escargots n'auraient plus pu traverser le chemin. Cependant la construction de la passerelle va nécessiter l'accès à des véhicules de chantier de tailles respectables et le petit sentier bucolique ne sera probablement qu'un pâle souvenir après le passage des engins de terrassement.

7. Comment la Municipalité se positionne-t-elle sur ce plan ?

Selon le quotidien de La Côte, la Municipale en charge des infrastructures se félicite de l'avancement de ce projet qui évolue au gré des demandes des CFF. Pourtant le calendrier planifié dans le préavis 239/2021 est déjà largement dépassé.

8. Quid des délais de réalisation et des subventions attendues ?

On a pu constater lors de la reconstruction du pont de la Redoute que les CFF viennent régulièrement avec des exigences nouvelles au fur et à mesure de l'avancement des travaux, exigences qui viennent gonfler la facture finale. Toujours d'après la presse le changement du tracé est lié aux précisions apportées par les CFF concernant la réservation des emprises pour la construction d'un mur de soutènement pour une 3^{ème} voie. Ce qui laisse à penser que le choix de suivre les voies CFF n'est pas approprié. De nouvelles exigences souvent renouvelées font courir le risque que d'autres changements viennent encore bouleverser le planning et le budget du projet.

9. La ville de Nyon a choisi d'être maître de l'ouvrage, sur l'emprise des CFF et sous leur supervision. Pensez-vous toujours que c'était la bonne solution ?

En 2021 la Commission avait mis en relief le fait que les conventions de 2008 toujours en cours à ce moment-là stipulaient clairement que les CFF ont le droit d'exiger à n'importe quel moment le déplacement ou la modification de ces chemins piétons et cyclistes ainsi que leur clôture et leur éclairage aux frais de la Commune.

10. La Municipalité pense-t-elle qu'il en ira autrement lors la rédaction des conventions qui devront être signées au moment de la réalisation ?

11. Comment la Municipalité va-t-elle anticiper le risque financier encouru en cas de demande des CFF de déplacer le tracé sachant qu'il ne s'agira dès lors plus d'un simple chemin mais d'une construction très onéreuse ?

La majeure partie des terrains où seront implantées les passerelles se trouve sur le domaine des CFF.

12. La Municipalité estime-t-elle toujours que cette option est la bonne ?

Je remercie d'avance la Municipalité pour ses prochaines réponses.

Nyon le, 9 décembre 2023

Jacky Colomb